Nations Unies $DP_{\text{/DCP/ALB/3}}$



Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement, du Fonds des Nations Unies pour la population et du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets

Distr. générale 6 juillet 2021 Français Original : anglais

Deuxième session ordinaire de 2021

30 août-2 septembre 2021, New York Point 5 de l'ordre du jour provisoire

Programmes de pays et questions connexes

Descriptif de programme de pays pour l'Albanie (2022-2026)

Table des matières

		Pag
I.	Rôle du PNUD au regard du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable	2
II.	Priorités du programme et partenariats	5
III.	Administration du programme et gestion des risques	7
IV.	Contrôle de l'exécution et évaluation du programme	
Annexe		
	Cadre de résultats et d'allocation des ressources pour l'Albanie (2022-2026)	10





I. Rôle du PNUD au regard du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable

- 1. L'Albanie, avec ses 2,9 millions d'habitants, est un pays à revenu intermédiaire (tranche supérieure) qui affiche un indice de développement humain élevé de 0,791¹, un indice de développement de genre de 0,967 et un indice d'inégalité de genre de 0,181. Les femmes occupent la moitié des postes de hauts fonctionnaires. L'économie est stable mais peu performante, dépendante de la consommation et des envois de fonds, marquée par une productivité faible et par une base fiscale limitée. Le chômage, à 11,8 %², est structurel et de longue durée, affichant un écart salarial femmes-hommes de 6,6 %³. Selon les chiffres officiels⁴, 38,3 % de la population est en situation de privation matérielle grave et 23,4 % risque de sombrer dans la pauvreté (2018).
- 2. L'Albanie est confrontée à une multitude de difficultés qui accroissent les vulnérabilités, notamment la faiblesse de l'état de droit, des capacités institutionnelles disparates, des lacunes en matière de prestation de services, des investissements limités dans les services sociaux, la dégradation des ressources naturelles et le manque de possibilités de travail.
- 3. Le tremblement de terre de novembre 2019 et la pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19) ont fait ressortir la nécessité de tenir compte de la gestion des risques de catastrophe et de l'impact socio-économique de ces catastrophes, en particulier sur les groupes vulnérables et sur les microentreprises et petites et moyennes entreprises. La pandémie a aggravé les inégalités entre hommes et femmes, en affectant de manière disproportionnée les femmes, leurs moyens de subsistance et leur accès à des services de santé essentiels, et en multipliant les incidents de violence fondée sur le genre.
- 4. En mars 2020, l'Union européenne a ouvert les négociations d'adhésion. La vision du développement durable du pays, les principaux moteurs des réformes et les priorités politiques et publiques s'articulent autour de trois axes⁵ : l'adhésion à l'Union européenne, la croissance économique durable et la prospérité pour tous. La troisième Stratégie nationale de développement et d'intégration est en cours d'élaboration, s'accompagnant d'indicateurs et de cibles provisoires des objectifs de développement durable transposés au contexte national⁶.
- 5. Le présent programme de pays reflète les avantages comparatifs du PNUD en matière de soutien aux réformes nationales et de défense des valeurs de justice, de droits humains, d'équité et d'égalité des sexes, par l'adoption d'approches multisectorielles coordonnées qui facilitent les réformes systémiques. Fort de sa réputation de coordonnateur du système des Nations Unies pour le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de partenaire de confiance impartial, le PNUD continuera de se concerter avec le Gouvernement, les donateurs et les institutions internationales afin de mobiliser des financements en faveur de la transformation économique et de l'élimination de la pauvreté multidimensionnelle ; il mettra également en place des systèmes permettant de faire face aux risques, aux catastrophes et à l'injustice sociale dans le cadre des objectifs de développement durable. Par ses actions sur le plan local et ses partenariats au sein de l'Organisation des Nations Unies et dans l'ensemble de la société, le PNUD est bien placé pour soutenir les aspirations du pays à adhérer à l'Union

21-09396 2/23

¹ Rapport sur le développement humain du PNUD, 2020 (lien).

² Enquête sur la population active 2020 d'INSTAT.

³ Ibid.

⁴ Enquête sur les revenus et les conditions de vie d'INSTAT, 2018.

⁵ Analyse commune de pays, 2020.

⁶ Examen national volontaire sur les objectifs de développement durable, juin 2018 (lien).

européenne et à réaliser les résultats du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable.

- 6. Dans le résumé⁷ des résultats du précédent programme de pays, il avait été conclu que le soutien du PNUD au développement en Albanie gardait toute sa pertinence. Le PNUD était perçu comme occupant un rôle de premier plan dans la réflexion, compte tenu de son expérience internationale, capable de rassembler des parties prenantes de divers horizons, ce qui lui permet d'affermir son rôle de coordonnateur dans le cadre du Programme 2030, grâce à : a) son expertise technique, offrant des solutions intégrées et intersectorielles, alliant des conseils en matière de politique et de réglementation au renforcement des capacités ; b) une présence opérationnelle forte et flexible ; c) des partenariats multipartites bien établis axés sur les priorités concernant l'adhésion à l'Union européenne et les objectifs de développement durable ; et d) des relations de confiance avec toutes les institutions concernées.
- 7. Ainsi que l'énonce la théorie du changement qui sous-tend le programme de pays, des approches innovantes à la croissance durable, inclusive, ne portant pas atteinte au climat et tenant compte des questions de genre dans de nouveaux secteurs compétitifs, associées à des systèmes de gouvernance transparents et redevables, auront pour effet de stimuler l'emploi et les activités économiques, de repérer des possibilités d'investissement, d'accroître la résilience et de s'attaquer aux vulnérabilités interconnectées du climat, de la santé et de l'injustice sociale. Le PNUD se concentrera sur des actions sur le plan local qui, associées à des ensembles de données et à des travaux de recherche au plan national, éclaireront les stratégies nationales et permettront de construire un avenir meilleur, en particulier pour toutes les personnes laissées de côté.
- 8. Ces personnes laissées de côté comprennent les femmes, les enfants issus de ménages à faible revenu, les ménages monoparentaux, les personnes handicapées, les communautés rom et égyptienne, les personnes réfugiées, les personnes migrantes, les communautés rurales isolées, les personnes âgées et les personnes bisexuelles, transgenres, queer et intersexes. Les femmes qui travaillent dans l'économie des services à la personne et qui, en outre, appartiennent à des groupes minoritaires et manquent d'éducation, sont les plus vulnérables⁸. La discrimination, la stigmatisation et la violence fondée sur le genre sont monnaie courante. En adoptant une approche par portefeuille, le PNUD ciblera ces groupes et renforcera la cohésion sociale ainsi que la protection sociale, en partenariat avec les administrations publiques nationales et locales, les entités des Nations Unies et la société civile. Le PNUD s'associera à des entités des Nations Unies dans le cadre de programmes conjoints visant à ne laisser personne de côté, à définir des options stratégiques en faveur du financement des objectifs de développement durable et à mettre fin aux violences faites aux femmes.
- 9. L'offre de coordination du PNUD porte sur l'innovation, l'expertise thématique et le financement des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique, s'inscrivant dans la droite ligne des plans du Gouvernement visant à fournir aux citoyens une énergie sûre, abordable et propre ; et à élever les ambitions nationales en matière de lutte contre les changements climatiques et de renforcement de la résilience aux risques naturels et d'origine humaine. Le PNUD encouragera les solutions fondées sur la nature en faveur de l'adaptation aux changements climatiques et de l'atténuation de ses effets, ce qui permettra non seulement de lutter contre la crise climatique, les inégalités, la pauvreté et l'insécurité alimentaire, mais aussi d'encourager la création de nouveaux emplois dans les économies maritime, bleue et éco-circulaire. En partenariat avec les entités des

⁷ Résumé des performances du programme de pays du PNUD en Albanie 2017-2021 (lien).

3/23 21-09396

⁸ Analyse commune de pays, 2020.

Nations Unies, le PNUD mettra en œuvre des programmes axés sur une économie circulaire verte et sur le développement économique durable.

- 10. La croissance économique est trop faible pour pouvoir converger vers les niveaux de vie de l'Union européenne et réaliser les objectifs de développement durable. Avec les entités des Nations Unies, le PNUD soutiendra les mesures d'emploi visant les groupes vulnérables, intégrera les petites et moyennes entreprises dans les chaînes de valeur mondiales et donnera son appui à la société civile afin d'accroître l'accès des femmes à une carrière dans les domaines des sciences, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques. Il existe peu d'incitations dans le pays à l'adoption du numérique et à l'innovation dans ce domaine, or une stratégie nationale en matière de données numériques et l'accélération du passage au numérique sont essentielles pour accélérer la quatrième révolution industrielle. Le PNUD s'attachera à remédier aux problèmes transversaux par des solutions intégrées qui sont fondées sur la nature et propices à la transition vers une économie verte propre, encouragent l'écotourisme et créent de nouveaux emplois dans des secteurs compétitifs au sein de la zone économique régionale des Balkans occidentaux.
- 11. Le manque d'intégrité et de responsabilisation des institutions publiques, la lenteur des réformes judiciaires et la corruption sont les principaux obstacles à une prestation efficace et efficiente des services publics et nuisent à la confiance publique. En s'appuyant sur ses succès passés, le PNUD agira aux côtés de la société civile et des pouvoirs publics afin d'améliorer les capacités humaines et les systèmes de données en faveur de la performance, de la transparence et de la planification. Le PNUD travaillera sur la qualité des services et la défense de l'état de droit, en étroite collaboration avec les partenaires des Nations Unies.
- 12. Alors que l'Albanie se positionne en tant que fédérateur des efforts de coopération, de sécurité et de stabilité régionales et amorce les premières mesures visant à instaurer le système national de gestion des risques de catastrophe qui est une condition à son adhésion au mécanisme de protection civile de l'Union européenne, le PNUD continuera à promouvoir le partage des connaissances et des pratiques pertinentes dans la sous-région. Le PNUD encouragera, dans la mesure du possible, la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire à l'appui de ces efforts.
- 13. Le rapport de la mission d'intégration, d'accélération et de soutien aux politiques des Nations Unies en Albanie et l'équipe de pays des Nations Unies sont parvenus à un consensus sur trois solutions très efficaces pour faire en sorte que l'action publique et les programmes accélèrent les progrès accomplis vers l'adhésion à l'Union européenne et réalisent les objectifs de développement durable : a) le développement humain et l'inclusion sociale ; b) une croissance économique et une gestion des ressources durables, résilientes et écologiques ; c) une démarche efficace et axée sur les personnes dans les domaines de la gouvernance, des droits de l'homme, de l'état de droit et de l'égalité des sexes. Ces trois solutions se traduisent en quatre réalisations du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable, pleinement adoptées par le PNUD et étayées par cinq principes transversaux : les droits de l'homme ; l'égalité des genres ; l'inclusion et l'égalité ; la transparence de la participation civique ; et l'innovation.
- 14. La vision, la proposition de valeur et la théorie du changement qui étayent plusieurs investissements programmatiques passés et proposent de nouveaux domaines d'action transformateurs, ont été élaborées en consultation avec plus de 200 partenaires représentant la société civile, le secteur privé, le monde universitaire, les administrations publiques locales et nationales, les partenaires de développement et les

⁹ Enquête sur les revenus et les conditions de vie d'INSTAT, 2018.

21-09396 4/23

entités des Nations Unies, et ont été validées lors d'une réunion rassemblant plus de 17 vice-ministres.

II. Priorités du programme et partenariats

- 15. Ce programme de pays reflète les priorités de développement du pays telles qu'elles sont énoncées dans la Stratégie nationale de développement et d'intégration et le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable pour 2022-2026. En outre, il s'inscrit dans le droit fil du plan stratégique du PNUD et contribue à plusieurs chapitres de l'acquis communautaire¹⁰. Les cibles et indicateurs des objectifs de développement durable et les ensembles de données nationaux font partie intégrante des réalisations et des produits du programme. Le PNUD contribuera à ces priorités et l'application de ses six solutions distinctives aidera le pays à accélérer ses transformations structurelles. En particulier, le PNUD appuiera le pays dans les trois grands domaines décrits ci-dessous.
- 16. **Développement humain et inclusion sociale.** L'Albanie a besoin de politiques d'inclusion et de protection sociales qui fonctionnent bien, sont pleinement opérationnelles et bénéficient du financement nécessaire. Le PNUD travaillera avec les partenaires nationaux pour promouvoir la cohésion sociale et renforcer les systèmes, les services et les mécanismes de financement de la protection sociale, afin d'en accroître la couverture et la qualité pour les groupes vulnérables. Avec les entités des Nations Unies, le PNUD assurera la participation citoyenne et aménagera les capacités nécessaires au dialogue et à la mise en œuvre des plans d'assistance sociale.
- 17. La COVID-19 a suscité un sentiment d'urgence à mettre en œuvre les politiques publiques nationales, à renforcer les capacités des administrations locales et à concevoir et financer des services inclusifs, tenant compte des questions de genre et fondés sur des données probantes. Pour atteindre les personnes les plus laissées pour compte, le PNUD élargira la prestation des services publics aux niveaux municipal et national dans les domaines de l'éducation, de la santé, de l'assistance sociale, de l'emploi, de la formation professionnelle et du logement. Le PNUD, aux côtés de l'Union européenne, poursuivra les investissements engagés dans le secteur de l'éducation mis à mal après le tremblement de terre de 2019, en adoptant les normes de l'Union européenne et en élargissant les mesures relatives aux technologies de l'information et de la communication dans le cadre d'une stratégie de relance post-COVID-19. Le PNUD assurera le rôle de chef de file technique de la mise en œuvre du plan de relèvement socio-économique en riposte à la COVID-19 de l'ONU.
- 18. Une croissance économique et une gestion des ressources durables, résilientes et écologiques. Le PNUD apportera son soutien aux politiques qui accélèrent l'essor d'une économie inclusive, productive et durable, renforcent la résilience climatique et la planification de l'adaptation aux changements climatiques et favorisent la transition vers une économie verte propre, alignées sur les stratégies nationales du gouvernement. Ce soutien sera assuré par les moyens suivants : a) le renforcement des mécanismes de gouvernance afin de faire face aux changements climatiques, à la perte de biodiversité, à la pollution et à la dégradation des terres ; b) la promotion de l'écotourisme et de la bioéconomie circulaire ; c) la promotion d'une approche « de la source jusqu'à la mer » et le renforcement de la coopération transfrontalière pour la gestion des ressources en eau dans le bassin hydrographique du Drin ; d) la lutte contre l'inadéquation des compétences des jeunes et des femmes en matière d'innovation et de numérisation ; et e) le soutien aux chaînes de valeur des microentreprises et petites et moyennes entreprises, à des emplois décents et à l'emploi ouvert à tous, en particulier pour les

¹⁰ 8, 11-13, 18-20, 23-24 et 27.

5/23 21-09396

personnes handicapées et les femmes. Le PNUD aidera les secteurs industriels à améliorer leur rendement énergétique, à accroître le potentiel du secteur de la sylviculture en matière d'élimination des gaz à effet de serre et apportera son soutien au pays dans sa démarche en faveur d'une croissance verte. Le PNUD apportera son appui à la promotion d'un tourisme vert qui fournit des moyens de subsistance et préserve les zones protégées, tout en améliorant les services écosystémiques et la viabilité financière.

- 19. Le PNUD aidera les entités à améliorer leurs systèmes et leurs capacités afin de concevoir et de mettre en œuvre des politiques innovantes, notamment en ce qui concerne le développement de compétences de qualité favorisant l'économie numérique et encourageant l'entrepreneuriat et les entreprises vertes compétitives. Le PNUD se concentrera sur des solutions multisectorielles intégrées qui fournissent : les compétences nécessaires, l'enseignement et la formation professionnels ; l'accès à des emplois décents et à des technologies innovantes ; des moyens de subsistance durables ; et des débouchés commerciaux. Alors que les jeunes (15-24 ans) représentent 25 % de la population, le PNUD continuera à promouvoir le capital humain productif que forme la jeunesse et à s'associer aux parties prenantes du marché du travail pour stimuler l'emploi et l'entrepreneuriat. Le PNUD consolidera les réformes engagées, renforcera les capacités présentes, s'attaquera à l'inadéquation des compétences et augmentera la participation de la population active, en ciblant en particulier les femmes et les jeunes, les personnes handicapées, les communautés rom et égyptienne et les chômeurs de longue durée.
- 20. La croissance inclusive est un vecteur essentiel de réduction de la vulnérabilité et de renforcement de la résilience, en particulier pour les pauvres et les plus défavorisés : fort de ce constat, le PNUD continuera à soutenir les politiques publiques et les mesures propices à l'accélération de la relance économique et au renforcement de la compétitivité et de la productivité des microentreprises et petites et moyennes entreprises (dirigées par des femmes). Le PNUD s'efforcera d'améliorer des environnements favorables à l'innovation numérique en soutenant les innovations fondées sur des données, en rapprochant l'enseignement supérieur du marché du travail et en soutenant de nouveaux programmes d'études pour les compétences futures. S'ajouteront à ces efforts des stratégies d'amélioration de l'adéquation entre l'enseignement et la formation professionnels et les besoins du marché du travail et d'intégration des petites et moyennes entreprises dans les chaînes de valeur mondiales. Une vision et des feuilles de route pour une croissance verte et une économie bleue seront formulées, garantissant ainsi une croissance qui protège les ressources naturelles.
- 21. Pour contribuer au renforcement du système de gestion des risques et des catastrophes, le PNUD aidera le Gouvernement à mener des politiques et des actions axées sur la prévention et la réduction des risques liés aux catastrophes, sur l'augmentation de la résilience des infrastructures, des écosystèmes et de la société et sur le renforcement des capacités d'adaptation. En effet, il s'agit là d'autant de moyens qui permettront de réduire la vulnérabilité à long terme de la population et de protéger les investissements de développement, en particulier dans les zones à risque. En adoptant une approche axée autour du principe « mieux connaître, moins perdre », le PNUD se concentrera sur les évaluations des risques sur le plan local, en utilisant les données et les connaissances qui en découlent parallèlement à des mesures de prévention. Les priorités demeurent inchangées : accroître l'ambition nationale en matière de lutte contre les changements climatiques, renforcer la résilience face aux risques naturels et d'origine humaine et engager des stratégies de lutte contre les catastrophes tenant compte des questions de genre.
- 22. Une démarche efficace et axée sur les personnes dans les domaines de la gouvernance, des droits de l'homme, de l'état de droit et de l'égalité des sexes. Le

21-09396 6/23

PNUD élargira les partenariats propices au renforcement du cadre de bonne gouvernance, conformément à la stratégie nationale de réforme de l'administration publique. Le PNUD favorisera une approche axée sur les citoyens, tenant compte des questions de genre et ouverte à tous, tout en poursuivant le renforcement des capacités institutionnelles dans l'élaboration et la mise en œuvre de l'action publique, en favorisant une culture de la participation et du dialogue en faveur du développement et en accroissant les efforts de transparence, d'intégrité et de responsabilisation. S'appuyant sur les premiers succès rencontrés du déploiement de la planification de l'intégrité dans les municipalités, le PNUD renforcera les capacités nationales pour mettre à l'échelle cette initiative et en assurer le suivi.

- 23. Les voies d'innovation et de passage au numérique seront explorées pour établir une prestation de services à la fois robuste, modernisée et efficace. Le PNUD soutiendra la prestation de services intégrés axés sur les citoyens et poursuivra l'expansion des réseaux municipaux à guichet unique en vue d'atteindre les régions isolées, principalement rurales.
- 24. Le PNUD soutiendra les réformes juridiques, stratégiques et institutionnelles liées aux engagements en matière de droits de l'homme et à la participation citoyenne ; au renforcement des capacités en faveur de l'élaboration de l'action publique et de son suivi; ainsi qu'à l'accès à la justice pour les personnes vulnérables. Le PNUD continuera de soutenir l'action du bureau de défense des droits et celle des commissaires à l'information et à la protection des données et à la protection contre la discrimination. Le PNUD poursuivra ses efforts visant à l'élimination de toutes les formes de violence domestique, sexuelle et sexiste, ainsi que sa lutte contre des normes sociales défavorables et les stéréotypes de genre, en apportant son soutien à des mécanismes d'orientation coordonnés et à des services intégrés, à des services d'hébergement sûr et de soutien d'urgence et spécialisé accessibles. Il poursuivra le soutien qu'il apporte au Gouvernement dans sa lutte contre les obstacles structurels et systémiques à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes en l'aidant à formuler son action publique et sa mise en œuvre, et il l'aidera à produire des données de qualité ventilées par sexe permettant de réaliser des investissements ciblés et éclairés et de quantifier les résultats obtenus.
- 25. Le programme encouragera la disponibilité des données et une culture plus axée sur les données afin de renforcer les analyses sectorielles, l'élaboration de politiques fondées sur des bases probantes et la promotion d'une culture de la responsabilisation et de l'évaluation des performances. L'analyse des politiques publiques et leur formulation intégreront la dimension de l'égalité des sexes et comporteront des données ventilées par sexe. Le PNUD sollicitera la participation de champions de l'égalité des genres et donnera son appui au renforcement de la participation citoyenne et à des espaces de concertation.
- 26. Le PNUD continuera à travailler en étroite collaboration avec les donateurs existants, des fonds verticaux et les entités des Nations Unies, en diversifiant les sources de financement par des partenariats conclus avec de nouveaux donateurs, notamment sur un cadre national intégré de financement, tout en élargissant les échanges avec le secteur privé, le milieu universitaire, la société civile, les institutions nationales des droits de l'homme et les médias.

III. Administration du programme et gestion des risques

27. Le présent descriptif de programme de pays donne un aperçu de la contribution du PNUD aux résultats nationaux et constitue le principal moyen de rendre compte au Conseil d'administration de la mesure dans laquelle les résultats correspondent aux objectifs fixés et de l'utilisation des ressources allouées au programme au niveau du

7/23 21-09396

- pays. Pour chaque niveau (pays, région et siège), les responsabilités afférentes au programme de pays sont énoncées dans les politiques et procédures régissant les programmes et opérations du PNUD, ainsi que dans le dispositif de contrôle interne.
- 28. Le programme sera exécuté sur le plan national. Si nécessaire, l'exécution nationale peut être remplacée par l'exécution directe pour tout ou partie du programme en cas de force majeure. La politique harmonisée concernant les transferts de fonds sera appliquée en coordination avec les autres entités des Nations Unies de façon à gérer les risques financiers. Les définitions et les classifications des coûts afférents aux activités de programme et aux activités visant l'efficacité du développement seront appliquées aux différents projets concernés.
- 29. Le PNUD participera aux mécanismes de coordination conjoints entre le Gouvernement et les Nations Unies. Des comités de gestion du programme et des projets seront créés, conformément aux normes sociales et environnementales et au mécanisme de responsabilisation.
- 30. Le principal risque posé au programme tient à l'impact continu de la COVID-19 et à l'impossibilité d'en prévoir les conséquences sur la capacité à le mettre en œuvre ou à en atteindre ses résultats. Les possibles changements apportés au processus et aux conditions d'adhésion à l'Union européenne pourraient se répercuter sur les politiques de développement du pays. Compte tenu du manque de préparation à y faire face tant au niveau institutionnel que local, les dangers de catastrophes naturelles ou d'origine humaine peuvent porter atteinte à la capacité du PNUD à soutenir l'Albanie dans la réalisation de ses priorités de développement.
- 31. Les risques seront gérés par des efforts de coordination et par des partenariats ; par des actions de plaidoyer et par un dialogue sur l'action à mener ; par le suivi régulier des risques, des projets et des résultats ; ainsi que par la mise à jour des plans d'urgence pour le bureau de pays afin de faire face aux situations d'urgence nationales.

IV. Contrôle de l'exécution et évaluation du programme

- 32. Le plan de suivi et d'évaluation sera mis en œuvre une fois que le Conseil d'administration aura donné son approbation au descriptif de programme de pays. Le cadre de résultats est aligné sur les indicateurs liés à l'adhésion à l'Union européenne, la Stratégie nationale de développement et d'intégration et le cadre d'indicateurs nationaux relatifs aux objectifs de développement durable. Cela souligne bien le lien direct qui existe entre le soutien fourni par le PNUD, les réalisations du programme et les résultats obtenus dans le domaine du développement durable.
- 33. Les évaluations programmées contribueront à la responsabilisation, à l'apprentissage et à la réalisation de résultats stratégiques. Elles répondent à tous les critères requis, présentent une prise en compte suffisante et équilibrée des domaines d'intervention du programme et mettent l'accent sur l'appropriation du programme par le pays et le renforcement de ses capacités. Les évaluations de projets programmées portent sur les projets en cours. Il sera rendu compte des résultats des nouveaux projets lors de l'examen à mi-parcours ou lors de futures évaluations de projets qui s'ajouteront au cours des examens annuels du plan d'évaluation. La formulation du plan d'évaluation a tenu compte des risques socio-économiques, politiques et environnementaux. Les conseils concernant les lignes à adopter, le plaidoyer ainsi que la conception et la mise en œuvre des projets sont élaborés au regard des pratiques éthiques et des enseignements tirés. Une évaluation du programme de pays indépendante sera réalisée en 2025.
- 34. Pour mesurer sa contribution aux résultats nationaux, le PNUD utilisera les systèmes de suivi nationaux, les données statistiques officielles et les rapports des ministères d'exécution, des partenaires de développement et d'institutions de recherche.

21-09396 8/23

D'autres données, des enquêtes de perception et des rapports seront utilisés pour évaluer les résultats et les changements de comportement accomplis. L'organisme national de statistique et d'autres partenaires recevront un soutien pour continuer à améliorer la qualité des données. Les données pour les niveaux de référence et les niveaux cibles seront ventilées par sexe, par situation géographique et par revenu et permettront de mettre en évidence les personnes laissées de côté. Le programme visera à renforcer les outils novateurs qui servent à gérer la collecte et l'analyse des données concernant les réalisations et les produits du programme de pays.

9/23 21-09396

Annexe

Cadre de résultats et d'allocation des ressources pour l'Albanie (2022-2026)

Priorité du pays: NSDI II, Pilier 3. Investir dans le capital humain et la cohésion sociale. ODD: 1, 5, 10, 16

Réalisation énoncée dans le Plan-cadre de coopération : D'ici à 2026, on constate une augmentation des investissements dans le capital humain, grâce à l'élimination d'obstacles et à la création de possibilités pour les personnes susceptibles d'être exclues

Réalisation correspondante du plan stratégique : 1. Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et dans toutes ses dimensions

Produits indicatifs

Indicateurs de réalisation, niveaux Source des données, fréquence de référence et niveaux cibles de la collecte et entité responsable Indicateur : Nombre de i) ménages ; ii) personnes handicapées ; iii) pourcentage UNESCO de réfugiés et de personnes bénéficiant d'une protection temporaire pris en charge par un système de protection sociale, par sexe et par âge (ODD 1.3.1)

Niveau de référence :

- i) 66 629
- ii) 72 711
- iii) 2.3 %

Niveau cible:

- i) 65 000
- ii) 70 000
- iii) 15 %

Indicateur : Écarts socioéconomiques entre Roms et non-Roms, par sexe (reflétés dans les taux d'emploi, d'enregistrement et d'accès aux services)

Niveau de référence :

i) Emploi

Non-Roms: 27 %: Roms: 18 % : Femmes roms : 11 %

ii) Possession de carte

d'identité

Institut albanais de la statistique (INSTAT)

Enquête régionale sur les Roms

Produit 1. Assistance et inclusion sociales :

Renforcement des systèmes et mécanismes de protection sociale afin d'accroître la prise en charge, la qualité et le suivi des services sociaux et de l'inclusion sociale des hommes et des femmes vulnérables.

Indicateur 1.1: Nombre d'hommes et de femmes menacés d'exclusion.

Niveau de référence (2020) : Personnes handicapées 2 000; Risque d'exclusion: 1 600.

Niveau cible (2024): Personnes handicapées 4 000; Risque d'exclusion 4 000.

Source des données : PNUD ; Services sociaux publics ; Ministère de la santé et de la protection sociale (MSPS)

Indicateur 1.2: Nombre d'administrations locales et d'autorités infranationales disposant de capacités renforcées afin de planifier, de budgétiser, de mettre en œuvre et d'assurer le suivi des politiques locales d'assistance et d'inclusion sociales (y compris de logements sociaux) destinées aux groupes vulnérables, conçues en collaboration, sur la base de données factuelles et en tenant compte des questions de genre.

Niveau de référence (2020) : 24 administrations publiques locales; autorités infrationales 3; administrateurs 100

Niveau cible: 40 administrations publiques locales; 7 autorités infranationales ; administrateurs 250

Source des données : Services sociaux publics, Ministère de la santé et de la protection sociale, PNUD

· Ministères (santé et protection sociale, finances et ordinaires: économie, éducation, jeunesse et sports, reconstruction)

Principaux partenaires ou cadres

INSTAT

de partenariat

- École albanaise d'administration publique (ASPA)
- · Services sociaux publics
- Bureau de défense des droits
- · Commissaire chargé de la protection contre la discrimination
- Donateurs (Union européenne, Gouvernements de la Suisse, de la Suède, de l'Autriche, de la Croatie)
- Organisations de la société civile (OSC
- Entités des Nations Unies
- Administrations publiques locales

Montant indicatif des ressources. par réalisation (en dollars des États-Unis)

Ressources

ressources :

55 702 260

450 000

Autres

Non-Roms: 97 %; Roms: 90 %; Femmes roms: 91 % iii) Jeunes (18-24 ans) ni étudiants, ni employés, ni stagiaires

Non-Roms: 42 %; Roms: 78 %: Femmes roms: 90 % iv) Utilisation des soins de

santé préventifs

Non-Roms: 68 %; Roms: 44 % : Femmes roms : 49 %

Niveau cible:

Réduction de l'écart d'au

moins 2 %

Indicateur 1.4 : Niveau de mise en œuvre du plan d'action et des mesures en matière d'égalité, d'inclusion et de participation des Roms et des Égyptiens.

Niveau de référence : 3,68 (2019)

Niveau cible: 3.8

Source : Ministère de la santé et de la protection sociale

Produit 2. Éducation : Les établissements d'enseignement sont dotés d'infrastructures, de services et d'outils améliorés pour offrir un apprentissage et des compétences inclusifs aux garçons et aux filles, en particulier ceux issus de groupes vulnérables.

Indicateur 2.1: Nombre d'établissements d'enseignement réparés et reconstruits selon les normes de l'Union européenne; Nombre d'élèves et d'étudiants (garçons et filles) bénéficiant de services améliorés dans le secteur de l'éducation.

Niveau de référence : 0 Niveau cible (2023): 58

Source : Procès-verbal de réception de travaux

Niveau de référence : 0 Niveau cible (2023): 20 000

Source : Direction de l'enseignement obligatoire régionale

Produit 3. Mobilisation de la population intégrant la dimension de genre : Les communautés et les organisations de la société civile disposent de davantage de capacité et de meilleurs mécanismes de travail pour participer aux activités de planification, de prestation de services (en faveur des pauvres) et de suivi, afin d'améliorer la qualité des services et l'accès aux groupes vulnérables.

Indicateurs de réalisation, niveaux Source des données, fréquence de référence et niveaux cibles

de la collecte et entité responsable

Produits indicatifs

Principaux partenaires ou cadres de partenariat

Montant indicatif des ressources. par réalisation (en dollars des États-Unis)

Indicateur 3.1: Nombre d'initiatives soutenues par des organisations de la société civile représentant les femmes, les personnes handicapées, les réfugiés, les migrants et les minorités Roms et égyptiennes qui encouragent la participation, les droits de l'homme, la cohésion sociale et le bénévolat.

Niveau de référence (2020) : 8

Niveau cible: 34 Source: PNUD

Priorité du pays : NSDI II, Pilier 2. La croissance économique par le renforcement de la compétitivité et de l'innovation ; NSDI II, Pilier 3 : Investir dans le capital humain et la cohésion sociale; NSDI II, Pilier 4. La croissance par l'utilisation durable des ressources. ODD 1, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15

Réalisation énoncée dans le Plan-cadre de coopération : D'ici à 2026, des solutions politiques innovantes et intégrées accélèrent le développement économique durable, productif et inclusif, en renforcant les capacités d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation de leurs effets, ainsi que la transition vers une économie verte et bleue

Réalisation correspondante du plan stratégique : 3. Renforcer la résilience face aux crises et aux chocs

Indicateur : Taux de participation de la population INSTAT

active, par sexe, âge (ODD 8.5.2; 8.6.1)

Niveau de référence : Total: 69,6 % (2019)

Hommes: 77.6 % Femmes : 61,6 %

Jeunes (15-24 ans)

Total: 37 %

Hommes: 43 %

Femmes: 30 %

Niveau cible: Total: 69,7 %

Hommes: 77,7 % Femmes: 61.6 %

Jeunes (15-24 ans)

Total: 38 % Hommes: 44 % Femmes : 31 %

Proportion de jeunes (âgés de 15 à 24 ans) ni étudiants, ni

INSTAT

Gouvernement et Nations

Unies

Gouvernement et Nations

Unies

Agence nationale des zones

protégées

Gouvernement et Nations

Unies

Rapport sur la compétitivité mondiale, Forum économique

mondial

Produit 1. Environnement et changements climatiques : Mettre en œuvre plus efficacement la législation existante, les nouveaux engagements, les mesures cibles et les mécanismes de gouvernance visant à lutter contre les changements climatiques, la perte de biodiversité, les déchets, la pollution et la dégradation, par le renforcement des systèmes des zones protégées et du capital naturel afin de promouvoir l'écotourisme et la bioéconomie circulaire.

Indicateur 1.1: Nombre d'interventions stratégiques et politiques élaborées au moyen d'une démarche inclusive et transparente.

Niveau de référence : CDN soumise en 2016

Niveau cible : La CDN révisée éclaire l'élaboration de politiques/plans/secteurs intégrés dans les domaines du climat et de l'énergie

Source : CCNUCC, Secrétariat de la Communauté de l'énergie de l'Union européenne

Indicateur 1.2: Interventions mises en œuvre visant à assurer l'efficacité du système des zones protégées et la protection de la nature.

Niveau de référence : Système de suivi de l'efficacité de la gestion en place pour toutes les zones protégées

· Ministères (tourisme et environnement.

infrastructures et énergie)

Agences nationales (gestion des ressources en eau, zones protégées, protection de l'environnement. sylviculture, tourisme)

· Administrations publiques locales

- · Milieu universitaire
- INSTAT
- ASPA
- OSC
- Donateurs (Gouvernements de la Norvège, de l'Italie, de la Suède, fonds verticaux, banques de développement, Union européenne)
- Secteur privé
- · Entités des Nations Unies

· Bureau du Premier ministre Ressources ordinaires : 700 000 Autres ressources:

Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des États-Unis)

employés, ni stagiaires (ODD 8.6.1)

Niveau de référence :

Total: 26 % Hommes : 26 % Femmes : 25 %

Niveau cible: Total: 21,4 % Hommes: 21 % Femmes : 22 %

Indicateur : Disponibilité de contributions déterminées au niveau national (CDN) renforcées pour réduire les émissions de gaz à effet de serre (sur la base des objectifs du plan pour l'énergie et le climat) (O/N) (ODD 13.2.1) et d'un plan national d'adaptation aux changements climatiques

Niveau de référence (2015) :

CDN

Niveau cible:

Indicateur : Nombre de lois, politiques et règlements, nouveaux ou modifiés, approuvés pour la protection de l'environnement et la croissance verte et bleue durable, intégrant des considérations d'équité entre les sexes et des données ventilées par sexe

Niveau de référence (2020) :

3

Niveau cible :

Niveau cible : Jusqu'à trois parcs nationaux sont dotés des capacités nécessaires à la réalisation des plans de

développement ; toutes les zones protégées sont chargées de

gérer leur efficacité financière

Source : Ministère du tourisme et de l'environnement et

Agence nationale des zones protégées

Indicateurs de réalisation, niveaux Source des données, fréquence de référence et niveaux cibles

de la collecte et entité responsable Produits indicatifs

Principaux partenaires ou cadres de partenariat

Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des États-Unis)

Indicateur : Proportion de la superficie du pays consacrée à des zones protégées et faisant l'objet d'une gestion améliorée en faveur de la conservation et de l'utilisation durable (ODD 15.1.2, mesure supplétive et ODD 14)

Niveau de référence :

18,5 %

Niveau cible:

23 %

Indicateur¹¹: Disponibilité de i) la stratégie nationale de réduction des risques de catastrophes; du plan d'intervention d'urgence national mis à jour ; et ii) Proportion de municipalités dotées d'une stratégie de réduction des risques de catastrophe conformes au Cadre de Sendai, intégrant des considérations d'équité de genre et de droits de l'enfant et des données ventilées par sexe (Oui/Non) (ODD 11.b.1)

Niveau de référence (2020) :

- i) Non
- ii) À déterminer

Niveau cible (2026):

- i) Oui
- ii) À déterminer

Indicateur : Score de l'indice de recherche-

¹¹ Indicateur de réalisation du Plan-cadre de coopération en cours d'agrément avec le Gouvernement

développement (Forum économique mondial)

de référence et niveaux cibles

Niveau de référence (2019) :

17,2/100

Niveau cible (2026): 35/100

Produit 2. Réduction des risques de catastrophe : Renforcement des efforts des pouvoirs publics en matière de protection contre les risques climatiques, de renforcement de la résilience, de prévention et de préparation, en vue de se doter d'un système solide de gestion des catastrophes qui donne des moyens d'action aux femmes et fédère les citoyens dans toute leur diversité; les autorités nationales, régionales et locales, la société civile et le secteur privé travaillant en étroite collaboration les uns avec les autres.

Indicateur 2.1 : Existence d'un système de gestion des risques de catastrophe, étayé par des politiques stratégiques et des documents de planification et par une plateforme de coordination des actions de préparation et de riposte, conformément aux meilleures pratiques et aux exigences de l'Union européenne qui inclut les femmes et les hommes et la réalisation d'évaluations des besoins en cas de catastrophe ventilées par sexe.

Niveau de référence : Existence de la nouvelle agence de protection civile, études existantes et évaluations de certains risques

Niveau cible : Instauration d'une stratégie de gestion des risques de catastrophe, de plans nationaux de protection civile et d'une plateforme de coordination nationale, ainsi que de méthodologies standards pour les stratégies locales de réduction des risques de catastrophe et la protection civile, élaborés et mis en œuvre dans au moins 7 municipalités, préparatifs avancés pour l'adhésion au mécanisme de protection civile de l'Union européenne

Source : Ministère de la défense et Agence nationale de la protection civile

Indicateur 2.2: Les actions de planification de l'adaptation aux changements climatiques et de préparation à ceux-ci

Indicateurs de réalisation, niveaux Source des données, fréquence de référence et niveaux cibles de la collecte et entité responsable

Produits indicatifs

Principaux partenaires ou cadres de partenariat

Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des États-Unis)

influencent les investissements, y compris les solutions fondées sur la nature.

Niveau de référence : Stratégie nationale relative aux changements climatiques et cadre juridique en place

Niveau cible : La planification nationale de l'adaptation aux changements climatiques inclut des options de financement de l'action climatique ; des partenariats de financement

Source : Ministère du tourisme et de l'environnement

Produit 3. Gestion des ressources en eau et croissance bleue : Promouvoir une approche « de la source jusqu'à la mer » en faveur de la gestion durable des ressources en eau et le renforcement de la coopération transfrontalière, tout en exploitant le potentiel de la croissance bleue.

Indicateur 3.1: Programme en faveur d'une économie bleue avec une vision à long terme.

Niveau de référence : Aucun programme ni stratégie sur l'économie bleue/la croissance bleue

Niveau cible : Programme d'économie bleue élaboré ; élaboration de nouvelles fiches de projets d'intervention à mettre en œuvre dans les principaux sous-secteurs

Source : Bureau du Premier ministre et ministères d'exécution

Indicateur 3.2: Mise en œuvre d'interventions prioritaires dans le bassin hydrographique du Drin, conformément au plan d'action stratégique du Drin.

Niveau de référence : Analyse diagnostic transfrontière et Plan d'action stratégique en place pour le Drin

Niveau cible : x mesures mises en œuvre concernant le Drin

Source : Ministère du tourisme et de l'environnement et Agence nationale de gestion des ressources en eau

Produit 4. Emploi et formation professionnelle : Renforcement des capacités des institutions publiques afin de renforcer les politiques et les services visant à remédier à l'inadéquation des compétences, à augmenter la participation de la population active et à favoriser un

- Bureau du Premier ministre
- Parlement
- Ministères et institutions (finances et économie, éducation, jeunesse et sports,

travail décent, en particulier pour les jeunes, les groupes vulnérables et les chômeurs de longue durée.

Indicateur 4.1: Formulation et adoption du document stratégique national destiné à orienter le secteur de l'emploi et de la formation professionnelle.

Niveau de référence : Stratégie actuelle 2019-2022

Niveau cible : Oui, 2023-2030 Source : Journal officiel

Indicateur 4.2 : Nombre de programmes de promotion de l'emploi visant les groupes vulnérables conçus et mis en œuvre.

Niveau de référence (2021) : 5

Niveau cible (2026): 9 Source: Journal officiel

Indicateur 4.3 : Pourcentage de prestataires d'enseignement et de formation professionnels agréés ou en cours d'agrément.

Niveau de référence (2021) : 0 %

Niveau cible (2026): 100 %

Source : Arrêtés ministériels publiés par l'Agence nationale chargée de l'enseignement et de la formation professionnels et des diplômes

santé et protection sociale, protection de l'entrepreneuriat)

- Organismes nationaux (jeunesse, emploi et compétences, enseignement professionnel, formation et qualifications)
- Conseils nationaux (travail, enseignement et formation professionnels)
- INSTAT
- Autorité de surveillance financière
- Organisme de promotion de l'investissement
- Conseil des investissements
- Direction générale des impôts
- Centre national de développement des entreprises
- Administrations publiques locales
- Chambres de commerce
- · Entités des Nations Unies
- Office régional de coopération pour la jeunesse
- Fonds européen d'investissement
- Donateurs (Union européenne, Gouvernements de la Suisse, de l'Italie, des Pays-Bas, du Royaume-Uni, de la Suède, BEI, BERD)
- ONG
- · Secteur privé
- · Diaspora

Indicateurs de réalisation, niveaux	Source des données, fréquence	
de référence et niveaux cibles	de la collecte et entité responsable	Produits indicatifs

Principaux partenaires ou cadres de partenariat

Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des États-Unis)

- Établissements d'enseignement supérieur
- · Forum économique mondial

Produit 5. Développement économique : Élaboration de politiques et de programmes visant à promouvoir l'économie numérique, l'entrepreneuriat et l'essor de PME compétitives.

Indicateur 5.1 : Nombre de microentreprises et petites et moyennes entreprises bénéficiant d'un meilleur soutien en matière de conseil aux entreprises ; part de celles dirigées par des femmes, des jeunes.

Niveau de référence (2020) : 15

Niveau cible (2026) : 500 (au moins 100 entreprises dirigées par des femmes)

Source: PNUD

Indicateur 5.2: Nombre d'initiatives politiques propices au renforcement de la résilience du secteur privé.

Niveau de référence : 0

Niveau cible : Rédaction et approbation d'au moins deux initiatives politiques

Source : Ministère des finances et de l'économie

Produit 6. Innovation: Des innovations fondées sur les données donnent lieu à des solutions financières propices à la réalisation des ODD.

Indicateur 6.1 : Rédaction et approbation du cadre de financement national intégré en faveur de la réalisation des ODD par l'adoption d'une démarche inclusive.

Niveau de référence : Absence du cadre de financement national intégré

Niveau cible : Approbation du cadre de financement national intégré

Source : Gouvernement de la République d'Albanie, Parlement

Indicateur 6.2 : Nombre d'approches innovantes, y compris en matière d'analyse comportementale et de conception créative, mises à l'épreuve et transposées à plus grande échelle auprès d'institutions publiques et privées.

Niveau de référence : 0

Niveau cible: Au moins trois innovations au stade de

prototype et une mise à l'échelle

Source: PNUD

Priorité du pays: Principe fondamental de la NSDI – Bonne gouvernance, démocratie et état de droit; NSDI II, Pilier 3. Investir dans le capital humain et la cohésion sociale; Priorité de la NSDI II. Prestation de services publics innovants et centrés sur le citoyen (Amélioration de la qualité de vie et de l'environnement pour tous ; Renforcement de la gouvernance et de la capacité du Gouvernement à s'acquitter de son mandat). ODD 5, 10, 11, 16

Réalisation du Plan-cadre de coopération : D'ici à 2026, on constate une transparence et une responsabilisation accrues de la gouvernance, permettant aux citoyens (les femmes et les filles, les hommes et les garçons, et les personnes susceptibles d'exclusion) de bénéficier de services de qualité et inclusifs, d'un renforcement de l'état de droit et de l'accès à la justice, conformément aux engagements de l'Albanie en matière de droits de l'homme

Réalisation correspondante du plan stratégique : 2. Accélérer les transformations structurelles en vue du développement durable

Indicateur : Proportion de la Enquête sur la confiance dans Produit 1. Bonne gouvernance, participation et voix au population qui estime satisfaisantes la transparence (annuelle) (T) et la responsabilisation (R) des institutions, par sexe, âge, handicap et groupe de population (ventilée par niveau central/local) (ODD 16.6.1 – mesure supplétive)

Niveau de référence (2020) : Central: T: 35 %, R: 35 %

Local: T: 37 %, R: 37 %

Niveau cible (2026):

Central: T: 50 %, R: 60 % Local: T: 50 %, R: 60 % Indicateur : Proportion de la

opulation qui estime disposer de suffisamment de possibilités de participer aux processus de prise de décision des institutions publiques (ventilée par sexe, groupe d'âge, niveau

central/local) (ODD 16.7.2, mesure supplétive)

la gouvernance (PNUD)

Ibid

chapitre : Renforcement de l'efficacité, de la responsabilisation, de la transparence et du respect de l'état de droit des processus de gouvernance, par la promotion d'une culture participative, l'utilisation d'avancées technologiques et le renforcement des capacités en vue de la formulation et la mise en œuvre de politiques inclusives et équitables.

Indicateur 1.1: Nombre d'initiatives d'organisations de la société civile répondant aux besoins communautaires qui s'accompagnent d'un financement (ventilées par sexe et par groupes cibles vulnérables dans la mesure du possible).

Niveau de référence (2021) : 123

Niveau cible (2024): 180

Source : Union européenne et PNUD

Indicateur 1.2: Nombre d'appels publics lancés aux OSC par les administrations locales.

Niveau de référence (2021) : 36

Niveau cible (2024): 58

Source: Budgets locaux d'administrations locales partenaires, Union européenne et PNUD

Indicateur 1.3: Adoption d'instruments de planification et de mise en œuvre de mesures propices à l'intégrité aux niveaux local et central.

Niveau de référence (2021): 7

Niveau cible (2024): 30

· Bureau du Premier ministre

· Ministères (intérieur, justice, santé et protection sociale)

· Organismes nationaux (prestation de services intégrés, société de l'information)

INSTAT

- · Commissaires (droit à l'information et protection des données, protection contre la discrimination)
- Bureau de défense des droits
- · Administrations publiques locales
- Donateurs (Union européenne, Gouvernements de l'Autriche, de la Suède, de la Suisse, de l'Italie)
- Associations albanaises de municipalités
- Institut en faveur de la médiation et de la démocratie
- OSC
- · Entités des Nations Unies

Ressources ordinaires : 700 000

Autres ressources : 12 701 933

Indicateurs de réalisation, niveaux Source des données, fréquence de référence et niveaux cibles de la collecte et entité responsable

Produits indicatifs

Principaux partenaires ou cadres de partenariat

Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des États-Unis)

Niveau de référence (2020) :

Central : 28 % Local : 39 %

Niveau cible (2026):

Central : 40 % Local : 50 %

Indicateur: Proportion de personnes ayant soudoyé un fonctionnaire ou s'étant vu demander un pot-de-vin par celui-ci, au cours des 12 derniers mois (ventilée par sexe, tranche d'âge, niveau central/local) (ODD 16.5.1)

Niveau de référence (2020):

Central: 32 Local: 32

Niveau cible (2026):

Central: 10 Local: 15 **Source** : Rapports du PNUD, rapports sur la stratégie nationale de lutte contre la corruption.

nationale de lutte contre la corruption.

Indicateur 1.4 : Nombre d'enquêtes régulières par an.

Niveau de référence (2021) : 1

Niveau cible (2026) : 2-3 chaque année, à partir de 2022

Source: PNUD

Produit 2. Données et éléments de preuve : Les partenaires du plan-cadre de coopération ont renforcé leurs capacités à produire des données désagrégées de qualité afin de renforcer les politiques et les programmes, sur la base du système de planification intégrée en Albanie.

Indicateur 2.1: Nombre de municipalités utilisant le système de planification intégrée comme système de performance.

Niveau de référence (2020):0

Niveau cible (2023):5

Source: PNUD et rapports municipaux

Indicateur 2.2 : Nombre de femmes et d'hommes utilisant

les services du guichet unique.

Niveau de référence (2020) : 26 % F, 74 % H

Niveau cible (2023): 40 % F, 60 % H

Source : PNUD, Veille stratégique du système d'information à guichet unique (OSSIS)

Indicateur 2.3 : Les municipalités utilisent les données du système OSSIS en vue d'améliorer la prestation des services et les performances du personnel.

Niveau de référence (2020) : 10

Niveau cible (2023): 30

Source: PNUD et rapports municipaux

Indicateur 2.4: Mise en place d'une plateforme de partage des connaissances en vue d'améliorer l'approche systémique aux niveaux central et local.

Niveau de référence (2020) : 0

Niveau cible (2024): Plateforme opérationnelle aux

niveaux central et local

Source: PNUD

Produit 3. Responsabilisation du secteur public et des services de qualité : Renforcement des capacités et des systèmes des institutions nationales et municipales en vue de fournir des services de qualité, réactifs, efficaces, transparents, inclusifs et accessibles qui répondent à des besoins accrus de services sociaux et à la perception croissante de corruption dans le secteur public.

Indicateur 3.1: Niveau de perception et de satisfaction des citoyens quant à l'égalité de professionnalisme et d'éthique des fonctionnaires dans la prestation des services publics (administratifs).

Niveau de référence (2020) : 68 %

Niveau cible (2023): 74 %

Niveau de référence (2020) : 73 %

Niveau cible (2023): 82 %

Source: Sondage annuel sur la confiance dans le

gouvernement

Indicateur 3.3 : Nombre d'administrations et d'unités administratives locales cibles fournissant des services par l'intermédiaire de bureaux à guichet unique.

Niveau de référence (2020) : 48

Niveau cible (2023): 250

Source: PNUD, Veille économique OSSIS

Indicateurs de réalisation, niveaux Source des données, fréquence de référence et niveaux cibles

de la collecte et entité responsable

Produits indicatifs

Principaux partenaires ou cadres de partenariat

Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des États-Unis)

Indicateur 3.4: Moyenne mensuelle de demandes formulées par le guichet unique par municipalité.

Niveau de référence (2020) : 52 Niveau cible (2024): 250

Source: PNUD, Veille économique OSSIS **Indicateur 3.5**: Niveau de responsabilisation de

l'administration centrale et locale.

Niveau de référence (2020) : Administration centrale

35 %; Administration locale 37 %

Niveau cible (2023): Administration centrale 40 %;

Administration locale 42 %

Source: Sondage annuel sur la confiance dans le gouvernement

Produit 4. Droits de l'homme et accès à la justice : Renforcement des capacités et des mécanismes du Parlement, des institutions nationales des droits de l'homme et des institutions judiciaires visant à protéger les droits de l'homme, à améliorer l'accès à la justice et à supprimer les obstacles structurels à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes.

Indicateur 4.1: Nombre de femmes et d'hommes vulnérables bénéficiant de services d'aide juridictionnelle gratuits contactés grâce à des actions de sensibilisation et d'éducation juridique du public aux droits de l'homme et aux mécanismes de protection.

Niveau de référence (2020) : 4 372 Niveau cible (2026): 4 800 (par an)

Source : Ministère de la justice, Direction de l'aide

juridictionnelle gratuite

Niveau de référence (2020) : 1 700 Niveau cible (2026): 1 800 (par an)

Source: PNUD

Priorité du pays : NSDI II : Ensemble des piliers NSDI - Prestation de services publics innovants et centrés sur le citoyen ; NSDI II, Pilier 3. Investir dans le capital humain et la cohésion sociale. ODD: 1, 5, 10, 11, 16.

Réalisation du Plan-cadre de coopération : D'ici à 2026, la gouvernance tenant compte des questions de genre renforce l'égalité et la non-discrimination, promeut l'autonomisation des femmes et les droits humains et réduit les violences faites aux femmes et aux enfants.

Réalisation correspondante du plan stratégique : 2. Accélérer les transformations structurelles propices au développement durable.

Montant indicatif des ressources, par réalisation